bisRépublique Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260313-00152026B-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize mars à dix-neuf heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le vingt-six février deux mille vingt-six la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-six février deux mille vingt-six.

Vote
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLEHELLO, M. Bruno LE MEN, M. Marc PETON, M. Frédéric MARAY, Mme Monique RONDEAU,

Absents : M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL, M. René BOULÉ.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Fabienne MÉZANGES,

N°0015-2026 bis (annule et remplace la précédente délibération en raison d'une erreur matériel)– Validation du compte administratif 2025 du budget communal.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bruno LE MEN, Conseiller délégué chargé des finances présente le compte administratif communal pour l'année 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat de clôture en 2024 : **486 380.90€**

Résultat de l'exercice 2025 : Dépenses : **231 943.94€** Recettes : **235 716.65€**

Total des dépenses moins les recettes : **3 772.71€**

Soit un total de : 486 380.90€ + 3 772.71€ : 490 153.61€

Investissement

Résultat de clôture de 2024 : **- 1961.23€**

Résultat de l'exercice 2024 : Dépenses : **248 510.14€** Recettes : **63 080.80**€

Total des dépenses moins les recettes : **- 185 429.34€**

Soit un total de : 1 961.23€ -(185 429.34€) : -187 390.57€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 302 763.04€

Hors de la présence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, les membres du conseil municipal :

- **APPROUVENT** le compte administratif du budget communal 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 16 mars 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO